

PRÉFECTURE du PAS-DE-CALAIS

COMMUNE de SAINS-EN-GOMELLE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

pour :

☐ SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)

☒ PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

☐ CARTE COMMUNALE

(1) ☐ INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

☐ DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF), DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES.

☐ AUTRES :

relatif à : PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE SAINS-EN-GOMELLE

(1) Cocher la case correspondante

OBJET DE L'ENQUÊTE

Elaboration du Plan local d'urbanisme (P.L.U) de la commune de
SAINS-EN-GOHELLE

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTEArrêté n° **2017-27**en date du : **10 février 2017**de Monsieur le Maire de : **Sains-en-Gohelle**☒ (1)

de Monsieur le Préfet de :

☐ (1)**Président de la****commission d'enquête :****Commissaire enquêteurs :****M. André BERNARD**

qualité

Membres titulaires :

~~M.~~~~qualité~~~~M.~~~~qualité~~~~M.~~~~qualité~~~~M.~~~~qualité~~

Membres suppléants :

~~M.~~~~qualité~~~~M.~~~~qualité~~~~M.~~~~qualité~~~~M.~~~~qualité~~**Durée de l'enquête :** **31 jours**Date d'ouverture : **6 mars 2017**Date de clôture : **5 avril 2017**Siège de l'enquête : **mairie de Sains-en-Gohelle**

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête

- mairie de Sains-en-Gohelle, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

- sur le site internet de la commune

CE REGISTRE D'ENQUÊTEcomportant : **vingt-huit (28)**feuillets non mobiles cotés et paraphés par le Commissaire enquêteur ~~ou~~

le Président de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi

être adressées par écrit au nom du Commissaire enquêteur ~~ou du Président de la commission d'enquête~~ à **la**
mairie de Sains-en-Gohelle

**RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
OU PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE**- Le Commissaire enquêteur ~~ou le Président de la commission d'enquête~~ recevra le public au siège de l'enquête :

le lundi 6 mars 2017	de 09 heure	à 12 heures
le samedi 18 mars 2017	de 09 heure	à 12 heures
le mercredi 29 mars 2017	de 14 heures	à 17 heures
le mercredi 5 avril 2017	de 14 heures	à 17 heures
le _____	de _____ heure	à _____ heure

- Le Commissaire enquêteur ~~ou le Président de la commission d'enquête~~ recevra le public à (2).

le _____	de _____ heure	à _____ heure
le _____	de _____ heure	à _____ heure
le _____	de _____ heure	à _____ heure
le _____	de _____ heure	à _____ heure
le _____	de _____ heure	à _____ heure

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ~~ou le Président de la commission d'enquête~~

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

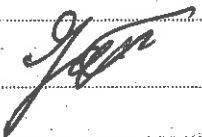
(1) L'archiver la case correspondante

(2) Indiquer autre lieu de réception du public (Mairie de _____)

(3) Rayer la mention inutile.

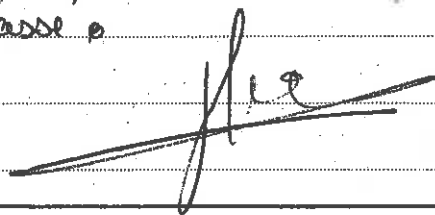
Lundi 6 mars 2017

M. et Mme HAVET, demeurant 10, rue Buffon à Sains-en-Gohelle, propriétaires de la parcelle n° ZC 51, souhaitent savoir s'il est possible de construire une ou deux maisons sur l'arrière de leur parcelle, sachant qu'une bande de 4 mètres de largeur minimale existe à côté de leur maison pour le passage.

Havet 

Permanence du samedi 18 mars 2017

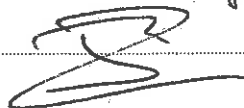
M. Georges Planque : concernant le mur de l'exploitation du n° 10 rue Pasteur dont le classement serait identifié au titre de l'article L 151-19) du code de l'urbanisme comme façade à protéger. Pour nous agriculteurs cette notification nous intéresse peu dans le sens que c'est un mur d'exploitation susceptible d'être modifié selon les besoins de l'exploitation. plus loin contre le transf. la parcelle de terre est à bâtir (construit y accéder) si le mur est classé? au autre, je demande que ce mur ne soit pas classé.



Lundi 20 Mars 2017

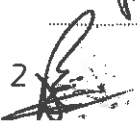
Ce jour, j'ai déposé une lettre d'observations concernant le PLU à l'accueil de la Mairie

Daniel BARBIER Agriculteur à Sains



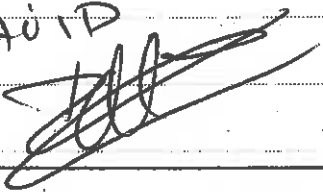
Mardi 29 mars 2017.

Au nom de mes frères et sœurs, détenteurs des parcelles ZA 31 et ZA 48-49 et ZC 94, ne désirant pas exploiter les terrains, nous venons vendre des parcelles.

2 

la parcelle ZA31 étant près de la route et
ayant intéressé la banque "Cred'it mutuel" en 2008
pour terrain constructible nous désirons qu'elle
soit classée en terrain constructible. Nous
aimons aussi que les parcelles ZA-48 et
ZA-49 soient revalorisées pour la vente.

J. DAVID



Mardi 29 Mars 2017

Je soussigné M et M^{me} Laiguel Ripoton Jean Paul,
j'attire votre attention sur ma demande de PLU
étant en revision sur la Commune de Sauris au folio
62114. Nous souhaiterions avoir quelques Parcelles a
bâti. Voici les n° de propriété:

— L'Abrette ZC 17 39a.09 } 1 seule Parcelle
Z 17. 39a.09.

doussat totale facade Avenue Francois Mitterrand 01.

L'autre facade. Chemin. Manere 2 -

— L'Orivault. ZC. n° 50 66a.86
rue buffon -

— Les Onres. ZA. n° 22 18a.62 } 1 seule Parcelle
ZA. n° 25 71a.90

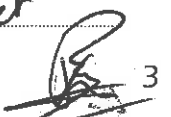
facade. Avenue Francois Mitterrand 01.

Je compte sur votre compétence pour que le
PLU sera classé pour 10 ans.

Veillez Agreer l'assurance de ma
considération distinguée

M^{me} Laiguel

An courriel est remis par Madame ROUSSEL-SWITALSKI Anika et



3

par Nadene SWITALSKI Nady concernant la parcelle ZA 307. Courria daté du 10 mars 2017 signé également par M^{me} PENEZ-SWITALSKI et M. SWITALSKI. Bru Courria annexé au registre, sous le numéro (2).

29 mars 2017

(7)

le 4/04/2017.

Je soussigné LHERMITTE Michel propriétaire du terrain Zone A N° 164 déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires applicables à la Zone A.

Dans le cas de D'OP 3 Zone habitat (Rue de l'Espe) je souhaiterais que figure sur le document la possibilité d'effectuer une opération en plusieurs tranches (compte tenu de différents propriétaires de la zone.)

M. LHERMITTE

Permanence du 5/04/2017

(8) Je soussigné LHERMITTE Jean-Michel, gérant de la SCI STAN, propriétaire d'un terrain répertorié dans la zone A n° 164, porte à votre connaissance l'observation suivante : possibilité de construire un entrepôt systématiquement, en limite de propriété, d'une largeur de 6,70 mètres, d'une longueur de 70 mètres, pour une hauteur de 8 mètres, conformément au schéma* annexé ce jour au commissaire enquêteur.

Cette extension permettrait à l'entreprise de pouvoir étendre son activité et de développer.

M. LHERMITTE

* Voir n° (5) dans Courriers remis

(9) Propriétaire en Indivision, je sollicite le classement de la parcelle ZC 55 (Derrière la fosse 13) en terrain à bâtir (UC) En effet elle jouxte une habitation elle-même dans un quartier bâti. Elle débouche sur la rue Victor Hugo. Cette parcelle n'est pas Pouvée, c'est un

ancien jardin. L'exploitant agricole ne verse aucun
fermage.

LEMAIRE Guy. Marc

196 Ave St Catherine 59495 LEFFRINCOURT.

Habitant la région dunkerquoise, je souhaite être informé
de la suite donnée à cette affaire

4/04/2017

(10)

Je pourrais me présenter à l'exploitant agricole
571 Rue de la Martinie 62111 SAINT-AMÉ
propriétaire de la parcelle ZB 59.
est cette parcelle est classée en zone
UC (constructible) sur les 2 tiers.

Le tiers restant en zone A (agricole)

Ce dernier tiers en utilisation comme
potager ou jardin d'agrément.

Il est noté comme toutes les parcelles
voisines.

Il me paraît plus logique
d'uniformiser ces parcelles en zone UC.
(ne serait-ce que pour la construction
d'un abri de jardin)

Ces mêmes questions ont été soulevées
par mon voisinage.

(11) 5/04/2017.

LECLERCQ Eric Responsable d'Exploitation de Arbres Enrobés
25 Fosse 13 62111 Saint-Eloi
Centrale de Fabrication de matériaux routiers.

Nous envisageons une modification de l'usine qui entraînera une construction de nouveaux bâtiments pouvant atteindre une hauteur de 20 mètres.

Nous souhaiterions que le règlement du PLU soit adapté pour permettre cette construction.



⑫ DEBREUX Philippe 86 Avenue F. Mitterrand /
LECOUSTRE Eric P4

Propriétaires ~~des~~ des parcelles 2C6 et 2C7
ont Consulté l'OAP n° 4 pour vérifier qu'une voirie est prévue le
long de la parcelle 2C6. Demandent quand sont prévus les travaux, s'il
pourront se raccorder à la nouvelle voie et souhaitent être prévenus assez
tôt avant les travaux.

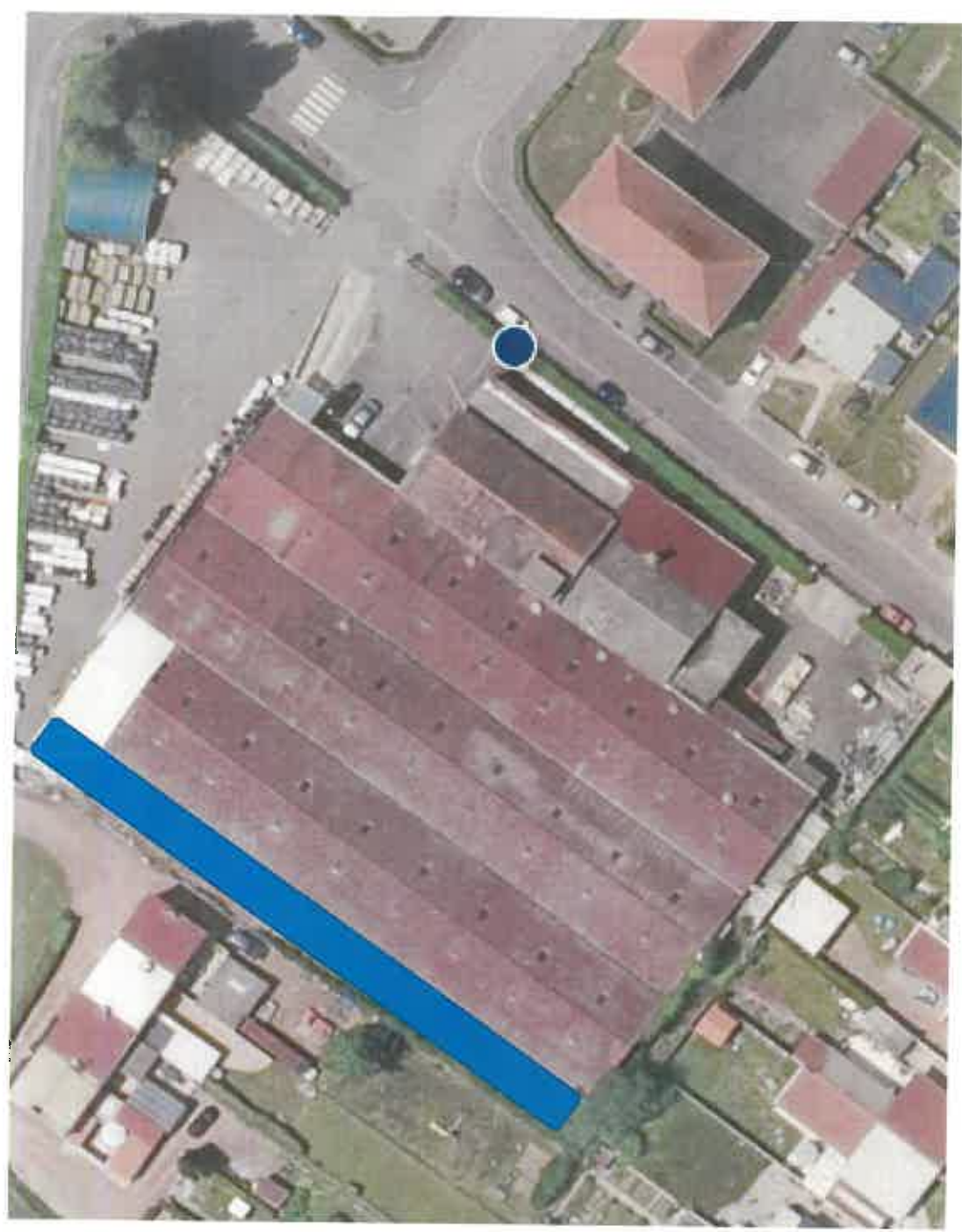
Guhe

A handwritten signature or mark, possibly a stylized 'R' or 'B'.

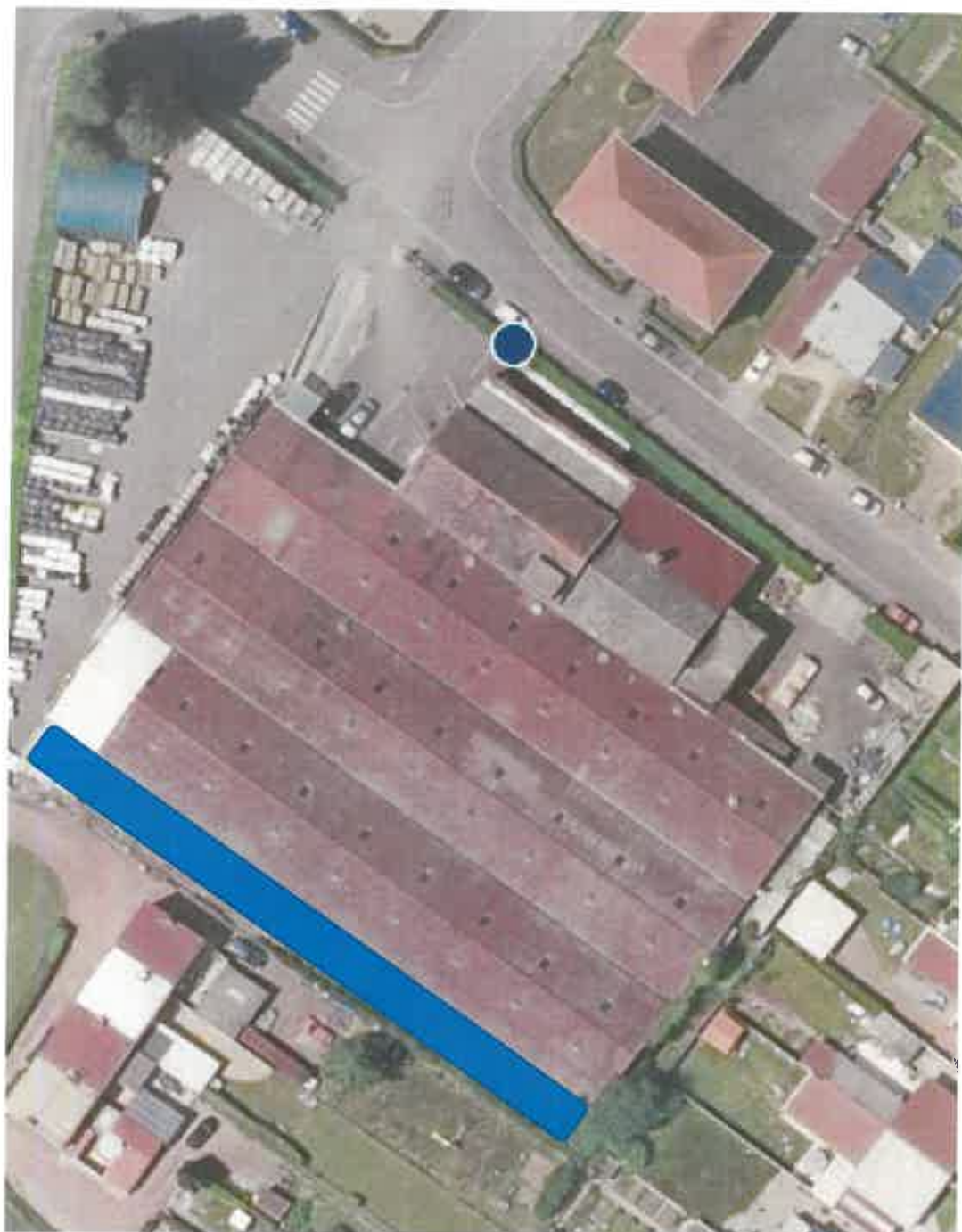
⑤ Lieu annexée à la déposition n°8 sur le registre p 1/4.

HERMITTE

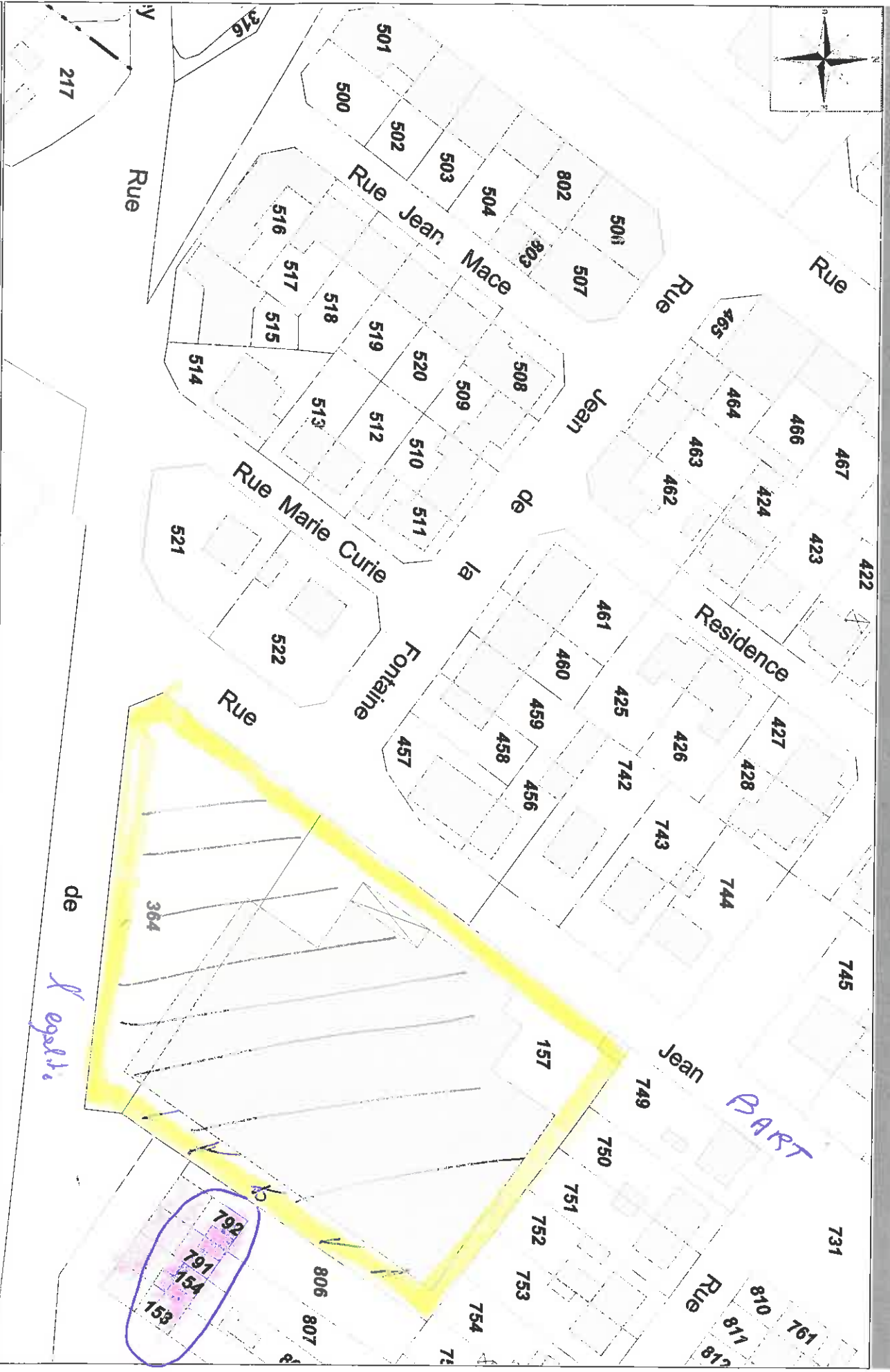
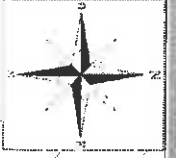
Projet : entrepôt de stockage de 6 mètres sur 70 mètres de longueur, pour une capacité de stockage de 570 palettes. Bardage en tôle bac acier, conforme et uniforme au reste de l'immeuble. Hauteur 8 mètres.







p 4/4



Echelle : 1 / 1000 (1 cm papier = 1000 cm réel)